Image not found or type unknown

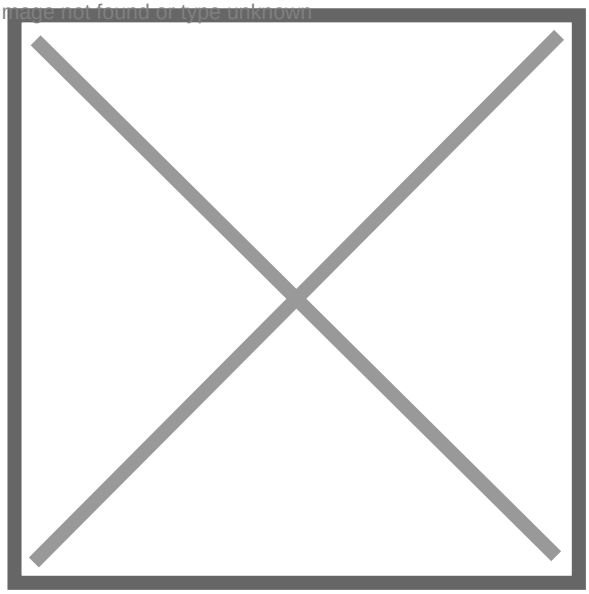

Mon visa marocain expire en 10/2013 et ma vie est en France

Par **nefertiti1963**, le **22/03/2013** à **18:05**

Bonjour,

J'ai 23 ans et je suis Marocaine. Je poursuis des études (ESC) supérieures en France depuis 3 ans. Mon dernier visa expire fin octobre 2013, date de fin de mon actuel contrat d'alternance, signé dans le cadre de ma dernière année d'études.

J'ai rencontré mon fiancé il y a 3 ans, il est Français et est lui-même étudiant en alternance (niveau Master)à Toulouse.

Nous faisions le projet de nous marier dès que nous aurions une situation financière stable et surtout un domicile commun.

Je viens de recevoir un refus de renouvellement de visa. Je suis désespérée ! Devons-nous envisager d'avancer la date du mariage ? Est-ce la seule solution ?

Comment procéder ? Merci d'avance.

Cordialement

Par **amajuris**, le **22/03/2013** à **20:11**

bsr,

quel est le motif du refus de renouvellement ?
voir ci-dessous les conditions du renouvellement(issu du lien suivant http://vosdroits.service-public.fr/F17279.xhtml ;
si vous répondez à ces conditions, le refus n'est pas justifié.

Le renouvellement de la carte de séjour temporaire étudiant dépend de :

l'assiduité dans les études,

la présentation aux examens,

la progression dans les études suivies dans un même cursus (licence par exemple),

la cohérence des études à l'occasion de changements d'orientation.

Le caractère réel et sérieux des études est notamment vérifié au moyen :

de l'assiduité aux travaux dirigés (si de tels cours sont prévus dans le cursus de l'étudiant),

des résultats des examens présentés,

des diplômes obtenus,

des explications fournies à l'occasion de changements de cursus.

Des justificatifs sur les études sont demandés à l'occasion de chaque renouvellement.

cdt

Par **nefertiti1963**, le **23/03/2013** à **09:48**

Bonjour,

Je n'ai pas été assez claire : Mon cursus étudiant se termine en octobre 2013 et la condition de mon renouvellement est bien entendu lié à un contrat de travail (que je n'ai pas encore réussi à trouver vu les conditions requises et la frilosité des employeurs contactés).

En fait ma question est : Que puis-je faire pour éviter de rentrer au Maroc dans le cas où je n'aurais pas trouvé de contrat de travail d'ici 10/2013. Le mariage peut-il constituer un sursis. C'est le délai de 6 mois qui me fait peur et l'éloignement d'avec mon fiancé.

Cdt

Par **hayoutahallouma**, le **24/03/2013** à **16:48**

perso je vous conseille de vous vous marier le plus tôt possible et que votre futur mari vous

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

fait une demande auprés de la préfecture en tant que conjoint d'un français avant la date d'expiration de votre titre de séjours étudiant voilà

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés